



RETRAIT
PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DEMOLITION
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Demande déposée le 17/11/2023		N° PC 35093 21 A0037
Par :	Madame BREDECHE Geneviève	Cadastre : L402 L403
Représentée par :		Surfaces de plancher : 70,43 m ²
Demeurant à :	132 Boulevard Pereire 75017 PARIS	Destinations : Habitation
Pour :	Aménagement d'un jardin d'hiver en façade Ouest, en lieu et place des appentis de la maison existante. Création de fenêtres de toit supplémentaires en Façade Est/Ouest.	
Sur un terrain sis à :	60 Boulevard Féart 35800 DINARD	

Le Maire de la commune de DINARD

Vu la demande susvisée ;

Vu le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17/12/2018, modifié le 09/11/2020 ;

Vu le permis de construire délivré le 30/07/2021 ;

Vu le courrier de Madame Nicole ELLUIN en date du 17/11/2023, demandant le retrait de l'autorisation susvisée,

Vu l'arrêté n°2023-1059 en date du 01/09/2023 portant délégation de fonctions et de signature à M. Pascal Guichard, conseiller municipal délégué en cas d'absence ou d'empêchement de Christian Fontaine, 4^{ème} adjoint

ARRETE

Article Unique : Le Permis de Construire Valant Démolition est RETIRE.



DINARD, Le 15/01/2024
Pour le Maire et par délégation,

Pascal Guichard,
conseiller municipal délégué

